

**CANARD - Gel 100% Détartrant**

Version 4.0

Date de révision 04.11.2022

Date d'impression 10.11.2022

Spécification Numéro: 350000025059

Formule ou numéro de version:

30000000000000017761.001

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur de produit** : CANARD - Gel 100% Détartrant

**UFI** : JED7-U2RE-Q00Q-WQWK

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange** : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

**Utilisations déconseillées** : Aucun(e) à notre connaissance.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** : SC Johnson S.A.S.  
C.S. 8001692665 - Asnières sur Seine Cedex  
France

**Téléphone** : +33141117300

**Adresse e-mail** : A047094@scj.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence** : Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Classification dangereuse	Catégorie de danger	Identification des dangers
Corrosion cutanée	Catégorie 1	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	Provoque de graves lésions des yeux.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique	Catégorie 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	Catégorie 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Etiquetage en conformité avec le Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)

**Symboles de danger**

**CANARD - Gel 100% Détartrant**

Version 4.0

Date de révision 04.11.2022

Date d'impression 10.11.2022

Spécification Numéro: 350000025059

Formule ou numéro de version:

30000000000000017761.001

**Mention d'avertissement**

Danger

**Contient**

chlorure d'hydrogène

2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol

Alcools (C13-C15) ramifiés et linéaires, éthoxylés EO=8

**Mentions de danger**

(H314) Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(H410) Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(H290) Peut être corrosif pour les métaux.

**Conseils de prudence**

(P101) En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(P102) Tenir hors de portée des enfants.

(P310) Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(P303 + P361 + P353) EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

(P305 + P351 + P338) EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(P301 + P330 + P331) EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

(P304 + P340) EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

(P405) Garder sous clef.

(P501) Éliminer le contenu/récipient selon les instructions mentionnées sur l'emballage.

(P280) Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

(P260) Ne pas respirer les aérosols.

(P264) Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Étiquetage supplémentaire:**

Utiliser uniquement dans la cuvette des WC.

Ne pas mélanger avec des agents de blanchiment (eau de javel), ou d'autres produits d'entretien.

**Réglementations pour les détergents**: **Contient**  
moins de 5% agents de surface non ioniques, parfum

**CANARD - Gel 100% Détartrant**

Version 4.0

Date de révision 04.11.2022

Date d'impression 10.11.2022

Spécification Numéro: 350000025059

Formule ou numéro de version:

30000000000000017761.001

**2.3 Autres dangers**

**: Perturbateur endocrinien**

Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.

**Substances PBT et vPvB**

Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui répond aux critères de classification persistante, bioaccumulable et toxique ou très persistante et très bioaccumulable conformément à l'annexe XIII.

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1 Mélanges**

**Composants dangereux:**

Nom Chimique	No.-CAS/No.-CE	Reg. No.	Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Pourcentage de poids	Limites de concentration spécifique, facteurs M et estimation de la toxicité aiguë (ETA)
chlorure d'hydrogène	7647-01-0 / 231-595-7	01-2119484862-27	Gaz sous pression H280  Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 H335  Corrosion cutanée Catégorie 1B H314	>= 5.00 - < 10.00	<b>ETA :</b> <b>Oral(e)</b> = 238 mg/kg Espèce: Rat  <b>SCL:</b> Lésions oculaires graves/irritation oculaire H319 10 - 25 %  Corrosion cutanée/irritation cutanée H315 10 - 25 %  Corrosion cutanée/irritation cutanée H314 >= 25 %  Toxicité spécifique pour certains organes

**CANARD - Gel 100% Détartrant**

Version 4.0

Date de révision 04.11.2022

Date d'impression 10.11.2022

Spécification Numéro: 350000025059

Formule ou numéro de version:

30000000000000017761.001

Nom Chimique	No.-CAS/No.-CE	Reg. No.	Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Pourcentage de poids	Limites de concentration spécifique, facteurs M et estimation de la toxicité aiguë (ETA)
					cibles - exposition unique >= 10 %
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	25307-17-9 / 246-807-3	01-2119510876-35	Toxicité aiguë Catégorie 4 H302  Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 1B H314  Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1 H410  Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1 H400	>= 1.00 - < 5.00	Facteur M Aigu = 10 Facteur M Chronique = 1 <b>ETA :</b> <b>Oral(e)</b> = 1,260 mg/kg Espèce: Rat
Alcools (C13-C15) ramifiés et linéaires, éthoxylés EO=8	157627-86-6 /	Not required	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3 H412  Lésions oculaires graves Catégorie 1 H318	>= 1.00 - < 5.00	<b>ETA :</b> <b>Oral(e)</b> = 1,100 mg/kg Espèce: Rat <b>Cutané</b> = > 2,000 mg/kg Espèce: Rat

**CANARD - Gel 100% Détartrant**

Version 4.0

Date de révision 04.11.2022

Date d'impression 10.11.2022

Spécification Numéro: 350000025059

Formule ou numéro de version:

30000000000000017761.001

Nom Chimique	No.-CAS/No.-CE	Reg. No.	Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Pourcentage de poids	Limites de concentration spécifique, facteurs M et estimation de la toxicité aiguë (ETA)
Alcools en C16-C18 et alcools insaturés C-18 éthoxylés	68920-66-1 /	01-2119489407-26	Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 H315  Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2 H411  Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1 H400	>= 0.50 - < 1.00	Facteur M Aigu = 1 <b>ETA :</b> <b>Oral(e)</b> = > 2,000 mg/kg Espèce: Rat <b>Cutané</b> = 2,000 mg/kg Espèce: Lapin

Substance VLEP					
Nom Chimique	No.-CAS/No.-CE	Reg. No.	Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Pourcentage de poids	Limites de concentration spécifique, facteurs M et estimation de la toxicité aiguë (ETA)
bornane-2-one	76-22-2 / 200-945-0	01-2119966156-31	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2 H411  Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 2 H371  Toxicité aiguë Catégorie 4 H302  Toxicité aiguë Catégorie 4	>= 0.00 - < 0.10	<b>ETA :</b> <b>Oral(e)</b> = 1,500 mg/kg Espèce: Rat <b>Inhalation</b> = 1.5 mg/l Espèce: Rat

**CANARD - Gel 100% Détartrant**

Version 4.0

Date de révision 04.11.2022

Date d'impression 10.11.2022

Spécification Numéro: 350000025059

Formule ou numéro de version:

30000000000000017761.001

			<p>H332</p> <p>Matières solides inflammables Catégorie 2 H228</p> <p>Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 H315</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 H318</p>		
--	--	--	---	--	--

**Informations supplémentaires**

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

**4.1 Description des premiers secours**

- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Rincer immédiatement la peau avec de grandes quantités d'eau.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 à 20 minutes.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- Ingestion : Ne PAS faire vomir.  
Se rincer la bouche à l'eau.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

**CANARD - Gel 100% Détartrant**

Version 4.0

Date de révision 04.11.2022

Date d'impression 10.11.2022

Spécification Numéro: 350000025059

Formule ou numéro de version:

30000000000000017761.001

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.  
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Effet sur la peau : Provoque des brûlures graves de la peau.  
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Inhalation : Peut irriter le système respiratoire.  
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi  
Ne pas mélanger avec des agents de blanchiment (eau de javel), ou d'autres produits d'entretien.
- Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Sauf indication contraire, voir la description des mesures de premiers secours.

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**

- Approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Inapproprié : Non identifié

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

- 5.3 Conseils aux pompiers** : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

**CANARD - Gel 100% Détartrant**

Version 4.0

Date de révision 04.11.2022

Date d'impression 10.11.2022

Spécification Numéro: 350000025059

Formule ou numéro de version:

30000000000000017761.001

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : En dehors des conditions normales d'utilisation éviter les rejets dans l'environnement.  
Éviter qu'une grande quantité de produit n'arrive dans les égouts.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Pour les considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Porter un équipement de protection individuel.  
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Ne pas congeler.  
Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** : Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)  
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)



**CANARD - Gel 100% Détartrant**

Version 4.0  
Date de révision 04.11.2022

Date d'impression 10.11.2022  
Spécification Numéro: 350000025059  
Formule ou numéro de version:  
30000000000000017761.001

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs Limites d'Exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	mg/m3	ppm	Type d'exposition	Liste
chlorure d'hydrogène	7647-01-0	7.6 mg/m3	5 ppm		FR_STEL
bornane-2-one	76-22-2	12 mg/m3	2 ppm		FR_TWAS

Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés.  
Gants en Nitrile - Épaisseur 0,12mm; Temps de passage > 2 heures.  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.  
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Autres informations : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Contrôles de l'exposition de l'environnement : Voir section 6.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Aspect : liquide
- Couleur : vert
- Odeur : vert
- pH : < 1

**CANARD - Gel 100% Détartrant**

Version 4.0

Date de révision 04.11.2022

Date d'impression 10.11.2022

Spécification Numéro: 350000025059

Formule ou numéro de version:

30000000000000017761.001

Point de fusion/point de congélation	: de -20°C à 0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: > 100°C
Point d'éclair	: > 100 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'entretient pas la combustion.
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	: Non mesuré car le point éclair est supérieur à 100°C.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	: Non mesuré car le point éclair est supérieur à 100°C.
Densité de vapeur	: Non mesuré car le point éclair est supérieur à 100°C.
Densité relative	: 1.03 - 1.05 g/cm3
Solubilité(s)	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non requis car le produit est un mélange.
Température d'auto-inflammabilité	: Non mesuré car le point éclair est supérieur à 100°C.
Température de décomposition	: Non mesuré car le mélange n'est pas autoréactif.
Viscosité, cinématique	: 480 mm2/s
Caractéristiques des particules	: Non requis car le mélange est un liquide.

**9.2 Autres informations**

Autres informations : non requis

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>10.1 Réactivité</b>	: Ne pas mélanger avec des agents de blanchiment (eau de javel), ou d'autres produits d'entretien.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	: Ne pas mélanger avec des agents de blanchiment (eau de javel), ou d'autres produits d'entretien.

**CANARD - Gel 100% Détartrant**

Version 4.0

Date de révision 04.11.2022

Date d'impression 10.11.2022

Spécification Numéro: 350000025059

Formule ou numéro de version:

30000000000000017761.001

- 10.4 Conditions à éviter** : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
- 10.5 Matières incompatibles** : Ne pas mélanger avec des agents de blanchiment (eau de javel), ou d'autres produits d'entretien.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Toxicité aiguë par voie orale**

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	DL50 Évalué(e) Méthode de calcul		> 2,000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Nom	Méthode	Espèce	Dose	Durée d'exposition
Produit	CL50 (vapeur) Calculé(e)		> 20 mg/l	

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	DL50 Calculé(e)		> 2,000 mg/kg

- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures graves de la peau.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**CANARD - Gel 100% Détartrant**

Version 4.0

Date de révision 04.11.2022

Date d'impression 10.11.2022

Spécification Numéro: 350000025059

Formule ou numéro de version:

30000000000000017761.001

- Mutagenicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

- Propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.
- Autres informations : Non identifié

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**Produit :** Le produit lui-même n'a pas été testé.

**12.1 Toxicité**

**Toxicité pour les poissons**

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
chlorure d'hydrogène	CL50 Essai en semi-statique	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)	3.25 - 3.5 mg/l	96 h
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	CL50 Références croisées	Danio rerio (poisson zèbre)	0.1 mg/l	96 h

**CANARD - Gel 100% Détartrant**

Version 4.0

Date de révision 04.11.2022

Date d'impression 10.11.2022

Spécification Numéro: 350000025059

Formule ou numéro de version:

30000000000000017761.001

Alcools (C13-C15) ramifiés et linéaires, éthoxylés EO=8	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	> 1 - < 10 mg/l	48 h
Alcools en C16-C18 et alcools insaturés C-18 éthoxylés	CL50 Essai en semi-statique	Danio rerio (poisson zèbre)	108 mg/l	96 h
	NOEC	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)	0.16 mg/l	10 d
bornane-2-one	CL50	Danio rerio (poisson zèbre)	> 35 - < 50 mg/l	96 h

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques**

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
chlorure d'hydrogène	CE50 Essai en statique	Daphnia magna (Grande daphnie )	4.92 mg/l	48 h
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	CE50 Mesuré(e)	Daphnia magna (Grande daphnie )	0.043 mg/l	48 h
	EC10	Daphnia magna (Grande daphnie )	0.0107 mg/l	21 d
Alcools (C13-C15) ramifiés et linéaires, éthoxylés EO=8	CE50	Daphnia magna (Grande daphnie )	> 1 - < 10 mg/l	48 h
Alcools en C16-C18 et alcools insaturés C-18 éthoxylés	Donnée non disponible			
bornane-2-one	CE50 QSAR	Daphnia magna (Grande daphnie )	9.303 mg/l	48 h

**Toxicité des plantes aquatiques**

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition

**CANARD - Gel 100% Détartrant**

Version 4.0

Date de révision 04.11.2022

Date d'impression 10.11.2022

Spécification Numéro: 350000025059

Formule ou numéro de version:

30000000000000017761.001

chlorure d'hydrogène	CE50 Essai en statique	Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)	4.7 mg/l	72 h
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	CE50 Inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)	0.0867 mg/l	72 h
Alcools (C13-C15) ramifiés et linéaires, éthoxylés EO=8	CE50	Desmodesmus subspicatus (algues vertes)	> 1 - < 10 mg/l	72 h
Alcools en C16-C18 et alcools insaturés C-18 éthoxylés	Donnée non disponible			
bornane-2-one	CE50 QSAR	algue	6.951 mg/l	96 h

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Composant	Biodégradation	Durée d'exposition	Résumé
chlorure d'hydrogène	Donnée non disponible		
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	74 %	28 d	Facilement biodégradable.
Alcools (C13-C15) ramifiés et linéaires, éthoxylés EO=8	60 %	28 d	Facilement biodégradable.
Alcools en C16-C18 et alcools insaturés C-18 éthoxylés	99 %	28 d	Facilement biodégradable.
bornane-2-one	77 %	28 d	Facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Composant	Facteur de bioconcentration (FBC)	Coefficient de partage n-octanol/eau (log)
chlorure d'hydrogène	Donnée non disponible	0.25
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	Donnée non disponible	3.4 Calculé(e)
Alcools (C13-C15) ramifiés et linéaires, éthoxylés EO=8	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Alcools en C16-C18 et alcools insaturés C-18 éthoxylés	387.5	4.6
bornane-2-one	Donnée non disponible	2.414 Mesuré(e)

**CANARD - Gel 100% Détartrant**

Version 4.0

Date de révision 04.11.2022

Date d'impression 10.11.2022

Spécification Numéro: 350000025059

Formule ou numéro de version:

30000000000000017761.001

**12.4 Mobilité dans le sol**

Composant	Point final	Valeur
chlorure d'hydrogène	Donnée non disponible	
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	Donnée non disponible	
Alcools (C13-C15) ramifiés et linéaires, éthoxylés EO=8	Donnée non disponible	
Alcools en C16-C18 et alcools insaturés C-18 éthoxylés	log Koc	4.5
bornane-2-one	Koc	117

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Composant	Résultats
chlorure d'hydrogène	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Alcools (C13-C15) ramifiés et linéaires, éthoxylés EO=8	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Alcools en C16-C18 et alcools insaturés C-18 éthoxylés	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
bornane-2-one	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** : Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.

**12.7. Autres effets néfastes** : Aucun à notre connaissance  
**12.7 Autres effets néfastes** : Aucun(e) à notre connaissance.

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
L'élimination devrait s'effectuer en conformité avec les réglementations locales, provinciales ou nationales.  
Veuillez recycler l'emballage vide.
- Emballages : Ne pas réutiliser des récipients vides.

**CANARD - Gel 100% Détartrant**

Version 4.0

Date de révision 04.11.2022

Date d'impression 10.11.2022

Spécification Numéro: 350000025059

Formule ou numéro de version:

3000000000000017761.001

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

	Transport par route	Transport maritime	Transport aérien
<b>14.1 Numéro ONU</b>	3264	3264	3264
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	UN3264, Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Hydrochloric acid), 8, II, Ltd. Qty.	UN3264, Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Hydrochloric acid), 8, II, Ltd. Qty.	UN3264, Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Hydrochloric acid), 8, II, Ltd. Qty.
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	8	8	8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II	II	II
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>			
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

: Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences ci-dessous :

Règlement (CE) No. 1907/2006

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses amendements (non applicable pour les cosmétiques)

Règlement (UE) n° 528/2012 (RPB) et ses amendements (applicable aux produits biocides)

Directive 75/324/CEE et ses amendements (applicable aux aérosols > 50ml)

Règlement (CE) n° 1223/2009 et ses amendements (applicable aux produits cosmétiques)

Les tensioactifs contenus dans ce mélange sont conformes aux critères de



**CANARD - Gel 100% Détartrant**

Version 4.0

Date de révision 04.11.2022

Date d'impression 10.11.2022

Spécification Numéro: 350000025059

Formule ou numéro de version:

30000000000000017761.001

biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n ° 648/2004 pour les détergents (applicables aux détergents).

Directive 2001/95/CE relative à la Sécurité Générale des Produits

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (SEVESO)

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Non requis pour des produits de grande consommation.

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Le cas échéant, la(les) révision(s) sont notées par des barres en gras | | dans la marge de gauche.

**Abréviations et acronymes utilisés**

CE - Commission Européenne

CEE - Commission Economique Européenne

CLP - Classification, Etiquetage et Emballage des substances et des mélanges

EN - Standards ou Normes Européennes

PBT - Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB - très persistant, très bioaccumulable

UN - Nations Unies

**Méthodes d'évaluation**

Sauf indication contraire à la section 11, la procédure utilisée pour déterminer la classification pour la santé humaine est la méthode de calcul pertinente selon le règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et ses amendements.

Sauf indication contraire à la section 12, la procédure utilisée pour déterminer la classification environnementale est la méthode de la somme des composants classés selon le règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et ses amendements.

**Texte complet pour phrase H**

H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
------	--

**CANARD - Gel 100% Détartrant**

Version 4.0

Date de révision 04.11.2022

Date d'impression 10.11.2022

Spécification Numéro: 350000025059

Formule ou numéro de version:

30000000000000017761.001

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.